

**DELIBERATION N° 18/346 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT D'UN
CONSEILLER DANS LE CADRE D'UN DEPLACEMENT A BARCELONE**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 4 septembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Hyacinthe VANNI
M. François BERNARDI à Mme Muriel FAGNI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Valérie BOZZI
M. Joseph PUCCI à Mme Mattea CASALTA
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Julia TIBERI à M. Pierre POLI

ETAIT ABSENT : M.

Paul LEONETTI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse,
PRENANT ACTE du fait que M. François BENEDETTI ne prend pas part au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à la majorité (15 voix CONTRE ; 6 Non-participations),

ARTICLE PREMIER :

DECIDE la prise en charge par le budget de la Collectivité de Corse des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration engagés par M. François BENEDETTI, conseiller à l'Assemblée de Corse, lors de son déplacement le 11 septembre 2018 à Barcelone, pour participer à « in the day of the catalan republic ».

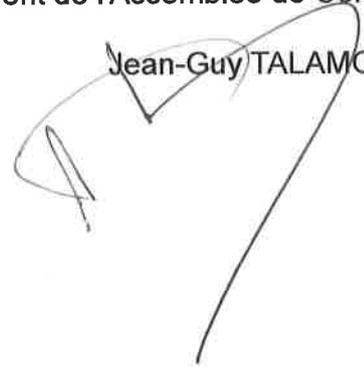
ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 20 septembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Guy Talamoni', written over the printed name.

Accusé de réception

Objet	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT D'UN CONSEILLER DANS LE CADRE D'UN DEPLACEMENT A BARCELONE
Identifiant acte	02A-200076958-20180920-020676-DE
Identifiant interne	020676
Date de réception par la préfecture	4 octobre 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	20 septembre 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	5.6.2

[Fermer](#)